

## APPEL D'OFFRE ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'APPUI FONCTIONNEMENT ET SUIVI DES IEECAG <sup>1</sup>»

---

Dans le cadre du « Programme communal d'appui à la création des instances de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre dans les régions de l'oriental et Tanger-Tétouan-Al-Hoceima », financé par l'Agence Andalouse de Coopération Internationale et Développement et porté par le FAMSÍ, en partenariat avec la Fédération ANMAR, et en collaboration avec la Direction Générale des Collectivités Locales -DGCL- et ONU FEMMES, le présent appel d'offre est élaboré.

Date limite de réception des offres : **15/10/ 2018**

Le dossier d'appel d'offre doit comprendre les pièces suivantes :

- Note méthodologique.
- CV des formateurs proposés.
- Références du bureau d'études.
- Offre financière.

Séville, 7/09/2018

### 1. CONTEXTE

Le « Programme communal d'appui à la création des instances de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre dans les régions de l'oriental et Tanger-Tétouan-Al-Hoceima », est financé par l'Agence Andalouse de Coopération Internationale et Développement –AACID-, la Députación de Huelva et porté par le FAMSÍ, en partenariat avec la Fédération ANMAR, et en collaboration avec la Direction Générale des Collectivités Locales -DGCL- et ONU FEMMES.

L'objectif général du projet vise à renforcer les politiques de promotion de l'équité, l'égalité de chances et l'approche genre notamment au niveau local.

A cet effet, le programme compte appuyer le processus d'institutionnalisation de l'égalité au niveau local à travers le renforcement de capacités des conseils élus pour la

---

<sup>1</sup> Instances de l'Équité, l'Égalité de Chances et l'Approche Genre

dynamisation des IEECAG, tout en mettant en place une série d'activités regroupées en trois axes séparés cités ci-après :

**Axe 1.** Un premier axe orienté vers l'appropriation des élus et des cadres des communes en utilisant « le manuel communal des procédures de mise en place, de fonctionnement et de suivi des IEECAG » développé par la DGCL en partenariat avec ONU FEMMES.

**Axe 2.** Un deuxième axe sur l'accompagnement des communes engagées dans l'introduction de l'approche genre lors de la révision mi-parcours (2018) des PAC.

**Axe 3.** Un troisième axe autour de l'échange d'expériences fournissant une méthodologie plus pratique visant l'apprentissage à partir d'autres modèles sur lesquels s'inspirer.

Pour réaliser le premier axe, le FAMSÍ et ONU Femmes ont signé un Mémorandum d'Accord, qui s'inscrit dans le cadre de la Convention de partenariat entre le Ministère de l'Intérieur -Direction Générale des Collectivités Locales (2017-2020). Ce Mémorandum vise la capitalisation des résultats et l'échange des expériences en matière de gouvernance locale sensible au genre. Dans ce cadre, il est prévu de recruter une assistance technique pour la sensibilisation à la création et l'opérationnalisation des IEECAG s'appuyant sur le Manuel des procédures de mise en place, de fonctionnement et de suivi des IEECAG au niveau communal, élaboré dans le cadre du partenariat entre le MI-DGCL et ONU Femmes.

## 2. OBJECTIF DE LA PRESTATION

Pour atteindre l'objectif de créer et rendre opérationnelles les Instances d'équité, égalité des chances et approche de genre, il est impératif de renforcer les capacités des élus relevant des régions de Tanger Tétouan Al-Hoceima et L'Oriental, y compris les communes marocaines adhérentes de la Fédération ANMAR.

A cet effet, le bureau d'études devrait s'appuyer sur le manuel ayant été élaboré par ONU FEMMES et la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur du Maroc.

## 3. DEROULEMENT ET PUBLIC CIBLE DE LA FORMATION

### Déroulement :

- La sensibilisation se déroulera en 4 actions de sensibilisation à Tanger, Chefchaouen et Nador et Oujda, étant la langue arabe la langue utilisée pour lesdites actions ;
- Chaque action se déroulera sur 6 heures.

## Bénéficiaires de la formation :

Les participants prévus à prendre part de la formation la création et fonctionnement des IEEAG sont :

- 1 élu de chaque commune (y compris les membres de la fédération ANMAR, 36 communes) sur un total de 160 élus pour la région de Tanger Tétouan Al-Hoceima, et 140 élus de la région de L'Oriental.

## 4. OBLIGATIONS DE FAMSÍ ET DU PRESTATAIRE

### Obligations du FAMSÍ :

Pour le bon déroulement de la formation, le FAMSÍ s'engagera à :

- Élaborer la liste des participants à la formation en collaboration avec ONU FEMMES et la DGCL ;
- Assurer la disponibilité de la salle de formation ;
- Fournir au prestataire de service les documents disponibles sur le projet, notamment le Manuel ;
- Prendre en charge les frais d'hébergement et restauration des participants ;
- Régler la prestation ;

### Obligations du prestataire de services :

Pour mener à bien l'assistance technique, le prestataire de services est appelé à travailler en concertation avec les partenaires du projet, en s'engageant à :

- Respecter les orientations et objectifs pédagogiques tracés pour la sensibilisation programmée ;
- Adapter la démarche et le contexte de l'activité aux attentes des participants ;
- Proposer des animateurs expérimentés et spécialisés en matière de genre et égalité ;
- Tenir des réunions de mise au point avec les partenaires du projet avant le démarrage des ateliers ;
- Remettre à la coordination du projet un document de base (note méthodologique) avant la date du déroulement des actions de sensibilisation. Ce document doit contenir les objectifs pédagogiques, le contenu détaillé et le déroule ainsi que les profils des animateurs désignés. Ledit document sera revu et validé par le comité du Projet ;
- Remettre aux participants le programme et la fiche technique de l'action.

- Appuyer chaque action par des projections et autres supports (films vidéo, photos, Modèles etc.) traitant les aspects pratiques de la thématique du module et ou des expériences réussies ;
- Apporter ses propres moyens et supports pédagogiques nécessaires pour le bon déroulement de l'action ;
- Accepter la présence du comité responsable de la formation ou son délégué pour suivre les actions programmées tout en ayant le droit d'intervenir à chaque fois qu'il juge nécessaire et d'apporter les ajustements nécessaires au programme si les objectifs ne sont pas respectés par l'animateur ;
- Remettre un rapport en langue français à l'issue de chaque activité rappelant les objectifs pédagogiques et le contenu de l'activité accompagné d'une évaluation y compris les recommandations pour les phases subséquentes, les attentes des bénéficiaires en matière de formation et une copie de l'exposé sur support power point ;

## 5. QUALIFICATION DE L'EQUIPE DES ANIMATEURS

- Au minimum 7 ans d'expérience en qualité de formateurs dans le module en question, experts en matière de genre et égalité ;
- Une bonne connaissance du cadre légal et des questions relatives à la gouvernance et la participation citoyenne au niveau local ;
- Une expérience préalable en matière d'intégration du genre dans les politiques publiques au niveau local ;
- Connaissance des mécanismes de mise en place et opérationnalisation des IEECAG (une expérience préalable dans la mise en place des anciennes CPEC est souhaitée) ;
- Une bonne maîtrise de l'arabe et le français ;
- Avoir des capacités de synthèse, et de rédaction des rapports ;
- Avoir un siège au Maroc

Le bureau d'étude doit joindre à son offre le(s) CV et diplôme(s) de(s) intervenant(s) qui deviennent contractuels vis-à-vis du FAMSÍ.

## 6. DELAI D'EXECUTION DE LA PRESTATION

La prestation sera organisée comme suit :

Nb de jours	Lieu	Date
1	Oujda	13/11/18
1	Nador	15/11/18
1	Tanger	11/12/18

1	Chefchaouen	13/12/18
---	-------------	----------

Les dates d'exécution de la prestation pourront être modifiées éventuellement par les partenaires de l'action et en accord avec le prestataire.

## 7. REMUNERATION DES PRESTATIONS

La prestation couvre à la fois :

- Les frais d'animation et de montage pédagogique ;
- La documentation aux participants ;

Livrables de la prestation de services :

- La note méthodologique ;
- Le Programme des actions de sensibilisation ;
- Les contenus de la formation et les supports pédagogiques incluant les supports projetés (présentations, films, supports audio, etc.) ;
- Le rapport de déroulement et d'évaluation des 4 actions et leur synthèse ;

## 8. MODALITE DE RÉGLEMENT

FAMSI établira un contrat de prestation de services pour l'exécution des tâches précisées dans un délai d'un mois à partir de la signature du contrat.

L'enveloppe financière attribuée à cette assistance technique est de 50.000 MAD (TTC).